

VILLE de MONTBARD  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-64  
*Occupation du domaine public*  
*Travaux rue de la Fontaine d'Argent*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**Considérant** la demande de Monsieur Michel DZIECIOL pour effectuer la réfection du mur de clôture de sa propriété située 125 rue de la Fontaine d'Argent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En raison des travaux de réfection du mur de clôture effectués par l'entreprise MPS 21, Monsieur Michel DZIECIOL est autorisé à interdire le stationnement de tout véhicule et la circulation des piétons au droit de son habitation pendant la durée des travaux, soit à partir du 2 mai 2023 et ce, pour une durée de 2 mois.

**ARTICLE 2** : La signalisation et des barrières seront mises en place par l'entreprise MPS 21 qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

**ARTICLE 3** : L'entreprise MPS 21, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.